



**COMPOSITION DES COMMISSIONS DE RECRUTEMENT
UFR Sciences humaines
Année universitaire 2021-2022**

Le Président de l'Université de Bourgogne

VU le Code de l'Education, et notamment l'article L.612-6 et D. 612-36-2 ;
VU la Loi n° 2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat ;
VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 13 décembre 2021 relative aux capacités d'accueil, aux attendus et aux modalités de candidatures pour l'entrée en Master 1 à la rentrée 2022 ;

ARRETE

Article 1 :

La Commission de recrutement pour l'accès à la **première année du Master mention Histoire parcours recherche** est ainsi constituée pour l'année universitaire 2021-2022 :

Président :

Bruno LEMESLE, PR Histoire médiévale, responsable pédagogique M1

Membres :

Martine CLOUZOT, PR Histoire du Moyen Age, co-responsable pédagogique M1

Philippe POIRRIER, PR Histoire contemporaine, responsable pédagogique M2

Jean VIGREUX, PR Histoire contemporaine, responsable pédagogique M2 Archives des XXe et XXIe siècles européens

Article 2 :

Le Directeur de l'UFR Sciences humaines est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR et sur le site internet de l'UFR. De surcroît, le présent arrêté est transmis au recteur de la région académique Bourgogne-Franche Comté, chancelier des universités.

Fait à DIJON, le 14 mars 2022.

Le Directeur de l'UFR Sciences humaines


Philippe SALVADORI